

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5896**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Énergie et génie climatique spécialité Maîtrise de la conception des installations de génie climatique

Nouvel intitulé : Mention « Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel maîtrise le fonctionnement d'ensemble d'une installation de génie climatique. Il comprend et synthétise les objectifs d'un maître d'ouvrage en tenant compte des contraintes techniques et/ou financières d'un projet.

Il procède au choix des systèmes de ventilation, de chauffage, de climatisation ou de conditionnement d'air. Il conçoit un schéma de principe et donc la logique de fonctionnement et de régulation de l'ensemble de l'installation, notamment lors du fonctionnement aux charges partielles. Il choisit et dimensionne les systèmes de production de l'énergie, les émetteurs, les réseaux et leurs régimes de température. Il applique la réglementation notamment en terme de sécurité (incendie, désenfumage...).

Il gère, modifie et étend des installations, en respect des règlements, mais aussi des exigences de rentabilités énergétiques. Il analyse le fonctionnement d'une installation existante et éventuellement la modifie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans une entreprise de génie climatique ou un fournisseur, en bureau d'étude, dans une société d'exploitation ou une collectivité territoriale.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Responsable fluide et énergies
- Consultant énergie-environnement
- Chargé d'affaire ou conseiller commercial
- Chargé de mission en bureau de contrôle
- Assistant-ingénieur
- Collaborateur d'ingénieur concepteur

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

D1407 : Relation technico-commerciale

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Techniques, méthodes et outils de base

Connaissances technologiques 1

Connaissances technologiques 2

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27/07/2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.ups-tlse.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Mention « Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique »